



# 2025

## Rapport d'activité



## Édito

2025 restera comme une année charnière pour la Caf de la Marne, une année dense, exigeante, mais surtout une année marquée par des réussites collectives. Elle a mis en lumière la capacité de notre organisme à se transformer, à innover et à améliorer notre réponse aux enjeux sociaux et aux attentes des familles.



Deux réformes majeures ont rythmé notre action. La première brique de la solidarité à la source qui a mobilisé l'ensemble des équipes des prestations et a posé les fondations d'une évolution profonde dans la manière de sécuriser les droits des allocataires et d'accompagner les parcours de vie. Cette transformation structurelle constitue un jalon essentiel pour les années à venir.

En parallèle, la réforme du complément mode de garde (CMG) a exigé une adaptation rapide et coordonnée. La qualité de sa mise en œuvre, saluée tant en interne qu'en externe, témoigne de l'engagement et de la réactivité des équipes, qui ont su accompagner les familles et les partenaires dans ce changement important.

À ces réformes s'est ajoutée la prise en charge d'un service national d'appui à la production, un défi organisationnel et technique qui renforce la place de la Caf de la Marne dans l'écosystème national et illustre notre capacité à porter des missions d'envergure.

L'année passée a également été celle d'un investissement fort dans notre capital humain marqué par trois temps forts. L'adoption d'un nouvel accord de télétravail, plus souple et plus protecteur, a permis d'adapter nos modes d'organisation aux réalités de nos métiers. Le déploiement de la nouvelle classification a modernisé notre architecture des emplois et reconnu plus justement les compétences mobilisées au quotidien. L'internalisation de la formation des futurs GCA a consolidé notre autonomie, renforcé la maîtrise de nos savoir-faire et nous permet de préparer l'avenir avec davantage d'anticipation.

2025 a également été la dernière année de mandature pour notre conseil d'administration, clôturée en mars 2026. Aux administratrices et administrateurs qui ont cessé leurs fonctions en début d'année, j'adresse un remerciement chaleureux pour leur engagement et pour l'ambition qu'ils ont contribué à porter pour la Caf de la Marne et pour les familles du département.

Avec le nouveau conseil, installé en avril 2026, nous poursuivrons nos efforts pour renforcer l'accès aux droits et développer des services toujours plus adaptés aux besoins des allocataires. Ensemble, nous continuerons à faire de la Caf de la Marne un acteur engagé, innovant et profondément humain au service de tous.

Sylvie VALLÉE-LACOUTURE  
**Directrice**

## Table des matières

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Temps forts de 2025 ..... | 4 |
|---------------------------|---|

|                                        |   |
|----------------------------------------|---|
| Relation de service allocataires ..... | 6 |
|----------------------------------------|---|

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Le profil des allocataires ..... | 6 |
|----------------------------------|---|

|                                                          |   |
|----------------------------------------------------------|---|
| Les prestations familiales légales versées en 2025 ..... | 8 |
|----------------------------------------------------------|---|

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Les points d'accueil Caf. .... | 10 |
|--------------------------------|----|

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| Notre offre d'accueil ..... | 11 |
|-----------------------------|----|

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| Les aides d'action sociale versées aux familles ..... | 12 |
|-------------------------------------------------------|----|

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Le parcours allocataire attentionné. .... | 13 |
|-------------------------------------------|----|

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Un organisme orienté client ..... | 14 |
|-----------------------------------|----|

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| Écoute usagers et qualité de service ..... | 16 |
|--------------------------------------------|----|

|                                                   |    |
|---------------------------------------------------|----|
| Le baromètre de satisfaction allocataires 2025 .. | 17 |
|---------------------------------------------------|----|

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Garantir le juste droit ..... | 18 |
|-------------------------------|----|

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| Relation de service partenaires ..... | 19 |
|---------------------------------------|----|

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Les conventions territoriales globales ..... | 20 |
|----------------------------------------------|----|

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Les instances partenariales ..... | 21 |
|-----------------------------------|----|

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| Amélioration du service aux partenaires | 22 |
|-----------------------------------------|----|

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| Les piliers de la relation partenariale. .... | 22 |
|-----------------------------------------------|----|

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| Le Schéma Départemental des Services aux Familles. .... | 23 |
|---------------------------------------------------------|----|

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Performance globale ..... | 24 |
|---------------------------|----|

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Performance de gestion ..... | 24 |
|------------------------------|----|

|                              |    |
|------------------------------|----|
| La performance sociale. .... | 24 |
|------------------------------|----|

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| Notre performance sociétale et environnementale. .... | 25 |
|-------------------------------------------------------|----|

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| Instances de pilotage ..... | 26 |
|-----------------------------|----|

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Le conseil d'administration. .... | 28 |
|-----------------------------------|----|

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Les commissions réglementaires ..... | 29 |
|--------------------------------------|----|

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| Les commissions facultatives ..... | 29 |
|------------------------------------|----|

|                 |    |
|-----------------|----|
| Glossaire. .... | 30 |
|-----------------|----|

# Temps forts de 2025



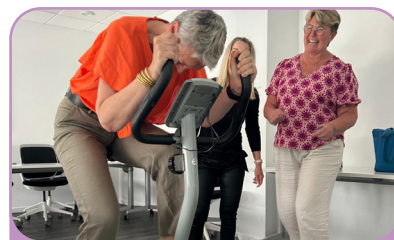
Rencontre annuelle entre les médiateurs institutionnels et les délégués du Défenseur des droits



Accueil de l'association Le Mars sur les violences conjugales



Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2029 du Pays d'Épernay Terres de Champagne



Défi RSO / sportif «Kilomètres solidaires» au profit de l'association Le Mars



Inauguration des permanences de la Caf au sein de la Maison Des Femmes de Reims

Mise en place du Dispositif de Ressources Mensuelles (DRM)

**JANVIER**

**FÉVRIER**

**MARS**

**AVRIL**

**MAI**



Collecte solidaire pour les sinistrés de Mayotte

Accueil du service droit social de l'UCANSS



Stand Caf sur le Forum job



Journée nationale Qualité et Contrôle interne



Accueil de la Caf de Sarthe



Première formation GCA internalisée



Comité Technique Régional (CTR) des contrôleurs des partenaires sociaux



Guichet unique de rentrée pour les étudiants



Réunion générale du personnel

Temps d'interconnaissance avec les agents de la MDPH

Installation du Service National d'Appui à la Production Métier (SNAP)

## SEPTEMBRE

## OCTOBRE

## NOVEMBRE

## DÉCEMBRE

Réforme du Complément Mode de Garde (CMG)

Participation des agents au Champagne Run «80 ans de la Sécurité Sociale»



Colloque pour les 10 ans de notre charte de la laïcité



Poursuite de la transition écologique : acquisition de véhicules hybrides Toyota Yaris

Collecte de jouets au profit du Secours Populaire



Journée départementale des assistantes maternelles

# Relation de service allocataires

## Le profil des allocataires

La Caf de la Marne compte près de 114 793 allocataires et couvre 258 499 personnes (allocataire, conjoint, enfant, personne à charge).

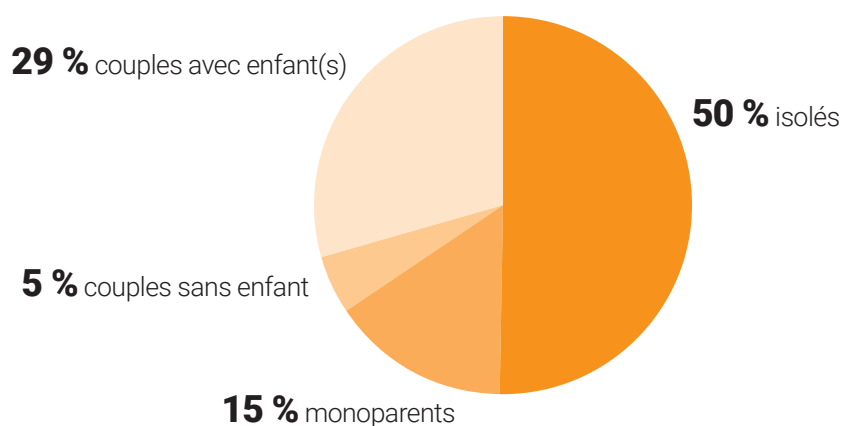
En 2025, le nombre de bénéficiaires de prestations a augmenté de 0,46 % par rapport à 2024.

Les allocataires gérés par la Caf de la Marne se répartissent sur les 610 communes du département.

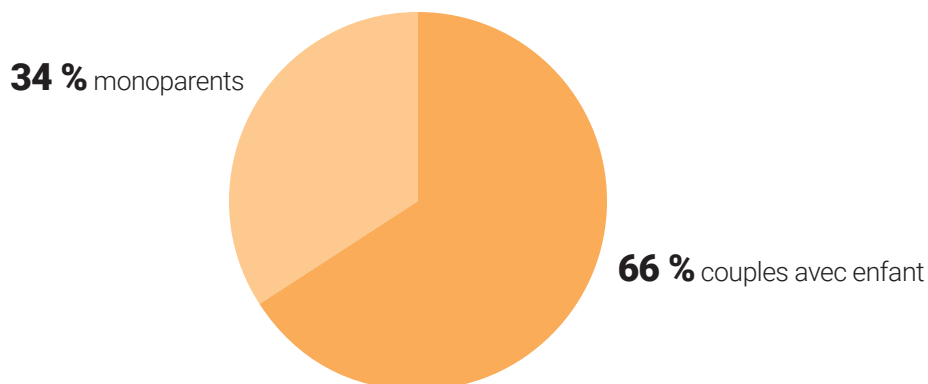
64 % d'entre eux sont concentrés sur 5 communes ; la ville de Reims à elle seule représente 46 % du total des allocataires.

La répartition des bénéficiaires selon leur situation familiale reste inchangée.

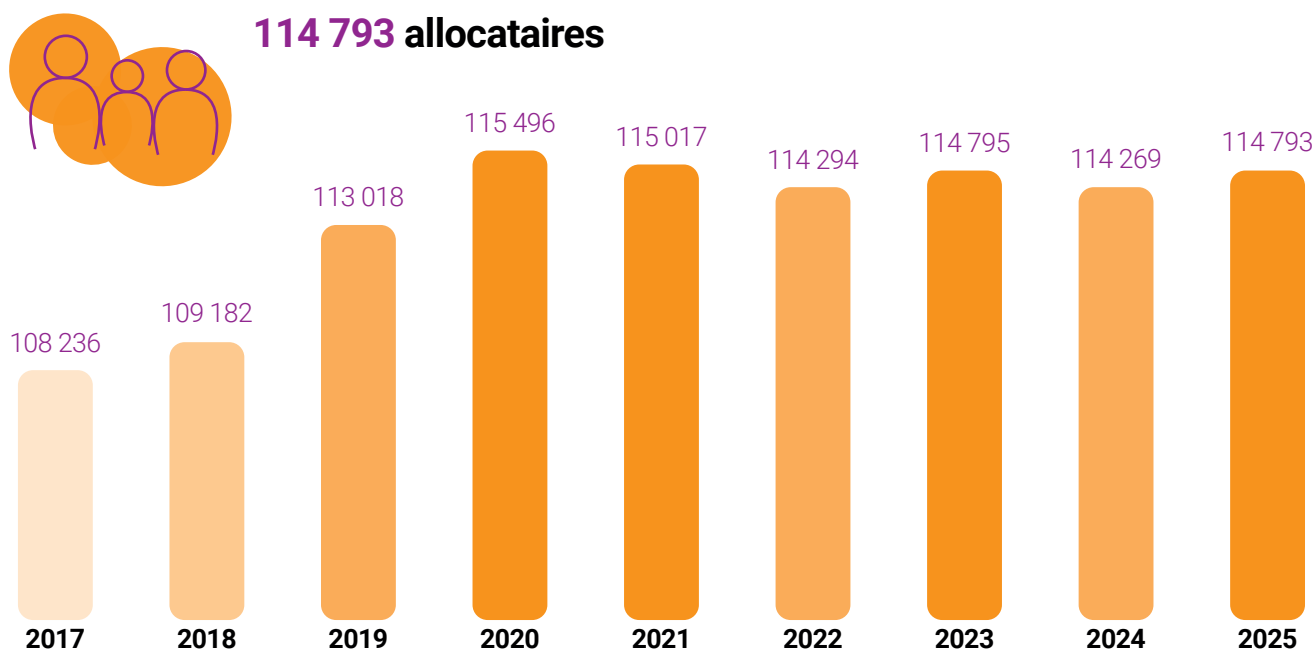
### ► Répartition des bénéficiaires de prestations légales selon la situation familiale



### ► Répartition des bénéficiaires d'aides financières d'action sociale selon la situation familiale

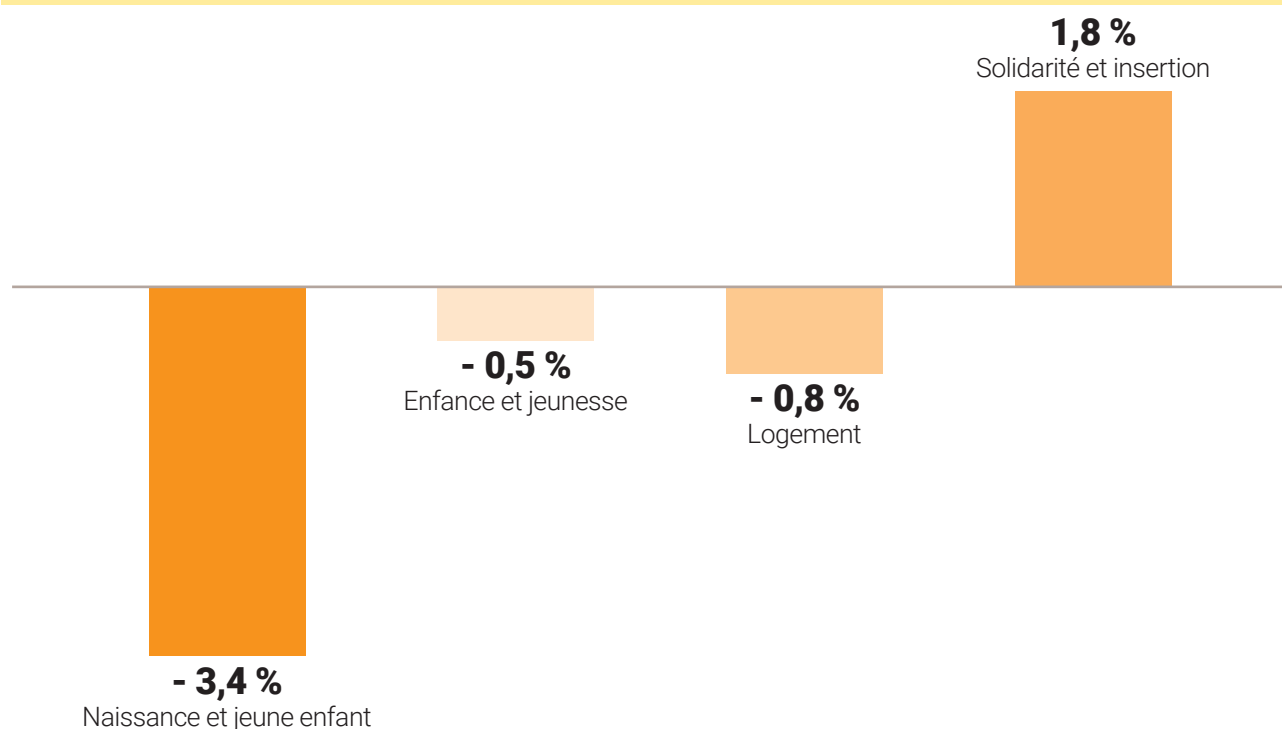


## ► Évolution du nombre d'allocataires



Noyau dur : indicateur qui mesure le nombre et la répartition d'allocataires ayant bénéficié d'au moins une prestation au 31/12 de l'année considérée affectés ou non d'une pondération en fonction de la charge qu'ils représentent.

## ► Évolution des bénéficiaires par type de prestation par rapport à 2024



On note une diminution des bénéficiaires des prestations liées à la naissance du jeune enfant (- 3,4 %). L'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant est en recul de 1,4 %. Dans le même temps, les prestations liées à l'enfance et la jeunesse restent stables. Seules les prestations versées dans le domaine de la solidarité et de l'insertion augmentent,

reparties comme suit :

- les bénéficiaires du RSA progressent de 4,4 %
- les bénéficiaires de la prime d'activité progressent de 2,2 %
- les attributions de l'allocation adulte handicapé augmentent de 0,4 %.

# Les prestations familiales légales versées en 2025

► Les 6 prestations les plus versées en nombre d'allocataires

Prime d'activité

**41 131**

Allocations familiales

**35 890**

Aides personnalisées au logement

**30 485**

Allocation de logement sociale

**18 848**

Revenu solidarité active droit commun et jeunes

**14 737**

Allocation de base

**10 332**

## ► Les prestations en chiffres

**728 037 303 €** total des prestations légales versées en 2025 à **114 793 allocataires**

| Domaine et prestations                         | Nb d'allocataires * | Montant en euros      |
|------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>Petite enfance</b>                          |                     | <b>87 788 824,75</b>  |
| Prestation Accueil Jeune Enfant et PreParE     | 14 037              | 87 788 824,75         |
| <b>Entretien</b>                               |                     | <b>147 153 771,92</b> |
| Allocations Familiales                         | 35 890              | 107 386 218,92        |
| Complément Familial                            | 7 007               | 21 066 282,74         |
| Aide Décès Enfant                              | 82                  | 186 598,28            |
| Allocations de Rentrée Scolaire                | 22 183              | 17 775 033,92         |
| Frais de tutelles                              | -                   | 739 638,06            |
| <b>Logement</b>                                |                     | <b>148 118 059,83</b> |
| Allocation de Logement Familiale               | 4 033               | 14 906 738,85         |
| Allocation de Logement Sociale                 | 18 848              | 50 517 988,33         |
| Allocation de Logement Transitoire             | -                   | 262 913,93            |
| Aide Personnalisée au Logement                 | 30 485              | 82 430 418,72         |
| <b>Revenus garantis et compléments</b>         |                     | <b>342 109 980,94</b> |
| <b>Isolement</b>                               |                     | <b>33 724 741,37</b>  |
| ▪ Allocation de Soutien Familial               | 8 997               | 33 724 741,37         |
| <b>Handicap</b>                                |                     | <b>116 786 230,25</b> |
| ▪ Allocation Journalière de Présence Parentale | 140                 | 1 560 028,11          |
| ▪ Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé | 2 710               | 8 601 537,31          |
| ▪ Allocation Adulte Handicapé / compléments    | 10 084              | 106 624 664,83        |
| <b>Précarité</b>                               |                     | <b>191 599 009,32</b> |
| ▪ Revenu de Solidarité Active (socle)          | 12 863              | 80 169 021,44         |
| ▪ Revenu de Solidarité Active (socle majoré)   | 1 872               | 13 454 559,98         |
| ▪ Prime exceptionnelle RSA                     | 14 965              | 3 165 312,82          |
| ▪ Revenu de Solidarité Active jeunes ETAT      | 10                  | 13 828,05             |
| ▪ Prime d'activité PPA                         | 41 131              | 94 405 865,74         |
| ▪ Allocation journalière Proche Aidant         | 20                  | 75 897,95             |
| ▪ Aide aux Victimes de Violences Conjugales    | 367                 | 314 523,34            |
| <b>Autres</b>                                  |                     | <b>36 316,80</b>      |
| <b>Remises, ANV, annulations</b>               |                     | <b>2 830 348,76</b>   |
| <b>Total</b>                                   |                     | <b>728 037 303,00</b> |

\* Nombre d'allocataires arrêté au mois de juin 2025

## Les points d'accueil Caf

### ► Où trouver les services de la Caf ?



- ★ Accueils de la Caisse d'Allocations Familiales
- Bus itinérant France services
- Structures France services
- Antennes France services

# Notre offre d'accueil

► Notre politique d'accueil physique continue de s'appuyer sur un triptyque

Un espace multiservices  
dans lequel l'allocataire réalise  
lui-même ses démarches

Un espace accompagné  
dans lequel l'allocataire  
peut être aidé  
par des personnels de la Caf

Un espace rendez-vous  
pour les cas les plus  
complexes

**26 359**  
rendez-vous

Un accueil multicanal pour les usagers et leur famille  
Un réseau de professionnels disponible  
sur tout le territoire

**59 108**  
visites dans nos  
espaces multiservices

4 sites d'accueil physique :  
Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François.  
Sur rendez-vous ou en Espace Multiservices

**83 587**  
appels traités

Par téléphone

**61 015**  
emails reçus

Par courriel et par internet

**2 174 806** pièces reçues dont **46,3 %**  
qui ont fait l'objet d'un traitement automatique

# Les aides d'action sociale versées aux familles

## ► Aides aux temps libres

**508 417,27 €**

accueils de loisirs  
pour **3 706 enfants**

**92 849,72 €**

séjours collectifs enfants  
pour **720 enfants**

**90 300 €**

aide au transport  
pour le départ  
en vacances  
de **504 familles**

**310 774,35 €**

vacances en famille  
pour **777 familles**

**407 511,91 €**

passeports loisirs  
pour **4 282 enfants**

## ► Aides financières individuelles

**160 690,27 €**

pour **349 prêts** d'équipement  
et **98 215,43 €**  
pour **268 subventions**

**36 000 €**

de prêt pour **30 assistantes**  
maternelles + **12 000 € d'aide**  
au démarrage des MAM

**111 946,37 €**

d'aides exceptionnelles  
**22 prêts** pour **15 210,99 €**  
et **174 subventions**  
pour **96 735,38 €**

**36 000 €**

d'aides offre décès parent  
pour **24 familles**

**50 400 €**

d'aide aux naissances  
multiples pour  
**65 familles**

**47 600 €**

pour **238 bénéficiaires**  
de l'aide au Bafa



### L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions :

- Aide à l'équipement :
  - l'aide est désormais accordée sous forme de subvention et/ou prêt en fonction du quotient familial de la famille et un plafond maximum d'aide en fonction du type d'article a été établi.
- Aide en cas de décès d'un parent :
  - En cas de décès d'un parent une aide financière d'un montant de 1500 € peut être attribuée aux

familles dont le quotient familial après le décès est inférieur ou égal à 700 € pour permettre aux familles de faire face aux frais d'obsèques.

- Aide locale Bafa :
  - Cette aide d'un montant maximum de 1 200 € peut être versée sous forme de prêt ou de secours afin de prendre en charge les frais de formation, de transport et/ou d'hébergement liés à la réalisation du Bafa.

## Le parcours allocataire attentionné

La qualité de service et l'accès aux droits sont au cœur de notre action. Dans un contexte marqué par la diversité et l'évolution des situations, notre approche structurée de l'accompagnement se fonde sur une réponse adaptée au niveau de besoin de chaque allocataire. Le parcours allocataire attentionné organise ainsi

l'accueil, la qualification des événements de vie et l'orientation vers les interlocuteurs compétents. Cette démarche graduée vise à sécuriser les parcours, à renforcer la lisibilité de l'offre de service et à mobiliser de manière efficiente les ressources internes et partenariales au bénéfice des publics.

### Une rencontre en 3 étapes :

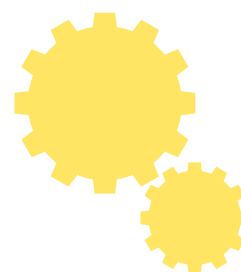
#### 1 Accueillir selon la situation

- Espace Multiservices et Maisons France Services pour les allocataires les plus autonomes et les situations les plus simples
- Espaces accompagnés et RDV téléphoniques pour bénéficier d'une aide de premier niveau de nos conseillers de services à l'usager
- Espace RDV pour les situations nécessitant l'intervention d'un gestionnaire conseil allocataires



#### 2 Identifier l'évènement

- Naissance, décès, séparation
- Impayé de loyer, baisse des ressources
- Autre changement de situation



#### 3 Orienter vers le bon interlocuteur

- Gestionnaire conseil allocataires Caf
- Travailleur social
- Partenaires de la Caf

**CAF 51**



#### Le travail social

L'accompagnement des allocataires par nos travailleurs sociaux constitue une offre majeure dans l'accompagnement adapté d'allocataires en situation de fragilité. Les thématiques d'intervention du travail social sont : la séparation, le décès, les impayés de loyer, l'accompagnement des familles mono parentales...

En chiffre, ce sont 2 422 interventions sociales sur 2025, dont les 2/3 donnent lieu à un accompagnement attentionné (près de 4 mois en moyenne par allocataire).

Les travailleurs sociaux peuvent intervenir en individuel et/ou collectif.

Les interventions collectives peuvent être de différents types :

- informations collectives : transmettre en une séance courte ;
- travail social de groupe : accompagner un petit groupe sur plusieurs séances pour progresser ensemble sur une problématique partagée ;
- développement social : agir avec les partenaires et les habitants pour améliorer durablement la vie d'un territoire.

## Un organisme orienté client

Pour une amélioration du service à l'utilisateur, la Caf de la Marne a adopté l'approche populationnelle.

Dans le but d'adapter les services aux besoins de la population, des parcours attentionnés sont ainsi déployés pour :

### ► Les parents séparés

Une offre de service est proposée aux familles dans le cadre d'une séparation pour :

- ouvrir les droits correspondants (prestations familiales, logement, garde d'enfants...);
- organiser la vie quotidienne avec les enfants (modalités d'accueil et relation avec chaque parent, contribution financière...);
- fournir des informations juridiques.

### ► Les victimes de violences conjugales

Un dispositif de signalement spécifique permet une prise en charge rapide pour sécuriser financièrement les victimes et favoriser une sortie rapide de la situation de violences.

### ► Les travailleurs indépendants

Une prise en charge des situations rencontrées se fait en collaboration entre la Caf, la Cnam, la Carsat et l'Urssaf pour plus d'efficacité et de coordination.

### ► Les personnes en situations de handicap

Un accueil spécifique est fait aux adultes en situation de handicap et aux parents d'enfant(s) en situation de handicap en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

## ► Satisfaction et qualité

Taux  
de satisfaction

**86 %**

Délai de démarche  
des minima sociaux

**12,4 jours**

Délai de démarche  
des prestations

**13,1 jours**



### Première édition des Trophées de l'Innovation

Le bilan des Trophées de l'Innovation 2025 de la Caf de la Marne met en évidence une forte dynamique collective, avec 10 projets majoritairement finalisés et portés en équipe.

Les initiatives se concentrent surtout sur l'amélioration du service aux allocataires (accès aux droits, proximité), la simplification des processus internes grâce au numérique, et le renforcement des pratiques RH et collaboratives.

L'ensemble des projets se distingue par leur caractère concret, utile et facilement reproductible, avec des impacts rapides sur les usagers et les agents.

Pour l'année 2025, le trophée a été attribué à l'organisation de rendez-vous des droits à la Maison des Femmes de Reims, saluée pour son impact direct en matière d'accès aux droits et d'accompagnement des publics vulnérables.



L'équipe lauréate du trophée



### Permanence de la Caf à la Maison des femmes

Le dispositif « RDV des droits » déployé par la Caf de la Marne en partenariat avec la Maison des Femmes de Reims et France Victimes vise à faciliter l'accès aux droits des femmes victimes de violences conjugales.



Permanence Caf à La Maison des Femmes de la Marne

Mis en place à titre expérimental d'avril à octobre 2025, il consiste en l'organisation de permanences Caf au sein même du lieu d'accueil des bénéficiaires, selon une logique « d'aller vers ».

Cette proximité permet de lever les freins liés à l'isolement, à la complexité des démarches et aux difficultés de mobilité, tout en garantissant un accompagnement global, rapide et sécurisé.

Les résultats sont significatifs : 41 femmes accompagnées lors de 7 permanences, avec 13 ouvertures de droits et 28 régularisations. Les montants attribués, en moyenne de 1 082 € mensuels, contribuent à sécuriser la situation financière des bénéficiaires et favorisent leur autonomie.

Le dispositif a également permis un traitement immédiat des situations grâce à un accès direct aux dossiers et à l'expertise des agents spécialisés.

Face au succès rencontré (créneaux complets et demande croissante), l'action a été pérennisée et renforcée. Elle s'inscrit durablement dans une logique de partenariat local et d'innovation sociale, en repositionnant la Caf comme un acteur clé du parcours d'accompagnement des victimes.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) la branche Famille s'est engagée à écouter les usagers et à les associer systématiquement à la conception des services.

L'été dernier, 1 305 allocataires ont répondu à l'enquête de satisfaction nationale menée tous les trois ans pour chaque Caf. Les résultats témoignent de leur satisfaction dans les services de notre Caisse et dans l'action quotidienne qui est la nôtre. En particulier avec une satisfaction globale qui progresse de 12 points soit de 74 à 86 % entre 2022 et 2025, la Caf de la Marne se positionne comme un des organismes qui améliore le plus ses résultats.

Tout ceci est en particulier tant le fruit que la reconnaissance des travaux conduits depuis plusieurs années, soit principalement :

- Un rétablissement productif notable illustré par l'amélioration de notre délai de démarche moyen de service des prestations : de 9, 9 j en 2025 contre 18, 7 j en 2022. 86 % de nos allocataires considèrent les délais entre la demande et le paiement comme satisfaisants (contre 68 % en 2022)
- Une qualité de la liquidation nettement améliorée : notre indicateur de qualité de la liquidation (IQL) s'est amélioré de 91 % en 2023 à 94, 2 % en 2025 grâce aux travaux déjà conduits via notre plan local d'amélioration.
- Une relation de service renouvelée et toujours plus attentionnée : extension des horaires d'accueil en EMS et en rendez-vous téléphonique, formation de collègues à la langue de signes et l'anglais professionnels, déploiement des contacts proactifs et renforcement des parcours attentionnés sur les séparations, les sortants d'ASE, les travailleurs indépendants...

85 % des allocataires se déclarent satisfaits de l'accueil réservé sur nos différents sites. Ce retour favorable conforte nos efforts dans l'amélioration du parcours en accueil.

Le 1<sup>er</sup> septembre, la Caf de la Marne a, par ailleurs, accueilli une plateforme Service National d'Appui à la Production (SNAP). Composée de 5 positions, cette organisation s'inscrit dans la continuité des dispositifs de mutualisation, après le déploiement du SPPE en début d'année.

Le SNAP a pour mission de soutenir les Caf rencontrant des tensions de production. Après avoir elle-même bénéficié de ce type d'appui jusqu'à fin 2023, la Caf de la Marne s'engage aujourd'hui pleinement dans cette dynamique d'entraide nationale.



### Solidarité à la source

Depuis 2025, la solidarité à la source a franchi un nouveau palier, transformant concrètement les démarches des allocataires. Les déclarations trimestrielles de RSA et de Prime d'activité sont désormais préremplies à partir de données transmises automatiquement par les employeurs et organismes sociaux. Les allocataires n'ont plus qu'à vérifier et valider, ce qui simplifie leurs démarches et limite les erreurs.

Ce dispositif permet donc de disposer de données fiables et actualisées pour calculer les droits au plus juste, éviter les justificatifs inutiles et adapter les prestations à la situation réelle. Il contribue aussi à repérer les personnes éligibles et à lutter contre le non-recours.

Cette évolution a fortement mobilisées les équipes : en accompagnement des publics et des partenaires.

Les résultats sont très encourageants : 84 % des allocataires se déclarent satisfaits et 72 % expriment une confiance renforcée lors de leur déclaration. Au-delà de ce ressenti, la fiabilité des données est confirmée, avec une majorité de déclarations validées sans modification, traduisant un gain réel en simplicité, en sécurité et en justesse des droits.

Cette réforme constitue un levier majeur de modernisation pour la Caf de la Marne, alliant simplification, fiabilité des données et amélioration de l'accès aux droits.

### Réclamation et médiation 2025

2025 marque une dynamique globale positive : les données montrent une amélioration nette de la qualité de traitement et de service, confirmée par les résultats particulièrement élevés du baromètre de satisfaction 2025, en nette progression par rapport à celui de 2022.

Cette amélioration qualitative se traduit par :

- une diminution du nombre de réclamations ;
- une baisse des saisines en médiation ;
- une réduction des situations nécessitant un traitement complexe ou une intervention de second niveau.

Les efforts engagés depuis plusieurs années – renforcement de la qualité de traitement, montée en compétence des équipes, fiabilisation des processus et accompagnement des allocataires – portent leurs fruits.

Le recul simultané des réclamations et des sollicitations en médiation reflète une plus grande satisfaction, une meilleure compréhension des décisions et une fluidification des parcours allocataires.

## Le baromètre de satisfaction allocataires 2025 \*

2022  
2025

● Qualité de service : satisfaction globale



● Consultation de l'application mobile



● Appels à la Caf : satisfaction globale



● Visite en accueil (Caf ou partenaires)



● Échanges de mails avec la Caf



● Délai de prise en compte du courrier allocataire



● Le site Caf.fr



\* 1 305 répondants

# Garantir le juste droit

Prévenir les risques liés aux erreurs dans le traitement des prestations légales et d'action sociale grâce à la supervision des activités :

- appui aux métiers à travers le maintien et le développement des compétences des salariés ;
- développement des téléprocédures.

Des campagnes pour l'accès aux droits et la prévention d'indus :

- appels sortants pour accompagner les allocataires ;
- mailing et SMS pour promouvoir l'accès aux droits.

## ► Amélioration de la qualité de traitement des dossiers : une démarche réussie

### Amélioration de la qualité de traitement des dossiers : des résultats durables

Portée par une forte mobilisation collective, la démarche d'amélioration de la qualité de la liquidation engagée depuis 2023 a produit des effets durables. Le déploiement structuré du plan d'actions a permis de renforcer la sécurisation des pratiques, d'harmoniser les modes opératoires et de développer un accompagnement de proximité au plus près des équipes.

Cette dynamique s'est appuyée sur des leviers concrets : appui métier renforcé, montée en compétences ciblée, partage des bonnes pratiques et dispositifs favorisant le « bien faire du premier coup ». Elle a contribué à améliorer à la fois la qualité du service rendu et l'efficacité des traitements.

### Les résultats

- 94,2 % de qualité de liquidation en 2025, en progression par rapport à 2024 (93,9 %) à un niveau supérieur à la moyenne nationale (93,6 %). Ces performances confirment l'ancrage d'une culture de la qualité et la capacité de l'organisme à inscrire ses résultats dans la durée, au bénéfice direct des allocataires.

## Fraudes

**167 fraudes qualifiées pour 2 180 235 €**

## Indus

**87,5 % des indus constatés récupérés en moins de 24 mois**

## RAC

**Contrôles de ressources et d'activité annuels traités : 2 717 cibles pour un impact financier de 3 536 177 €**

## Datamining

**868 contrôles Datamining sur pièces**

**544 contrôles sur place**

**Impact financier 4 997 426 €**

## Remise de dette

**1 474 778 € de remises de dette accordées, soit 4,8 % des indus constatés en 2025**

## Partenaires

**34 contrôles réalisés chez les partenaires en action sociale pour une masse financière contrôlée de 4 429 665 €**

# Relation de service partenaires

## Aides à l'investissement

- 3 projets de reconstruction/création/extension de crèches pour un montant total de **1 041 400 €**
- 1 projet de création relais petite enfance pour un total de **216 000 €**
- 36 rénovations de structures petite enfance pour un montant total de **765 222 €**
- 4 projets de rénovation ou de reconstruction ALSH pour un total de **540 000 €**
- 51 projets d'investissement soutenus sur fonds locaux pour un montant total de **1 056 664 €**
- 3 projets d'investissement soutenus sur fonds nationaux pour des aménagements à destination des jeunes et de la petite enfance pour un montant total de **57 948 €**

## Aides au fonctionnement

- Prestations de service :
  - Établissements d'accueil du jeune enfant **23 325 722 €**
  - Relais petite enfance **527 984 €**
  - Foyers jeunes travailleurs **462 889 €**
  - Prestation de service jeunes **463 170 €**
  - ALSH vacances et accueil adolescents **1 642 164 €** et périscolaire **2 614 464 €**
  - Centres sociaux animation globale **2 234 226 €** et Animation collective famille **720 579 €**
  - Espaces de vie sociale **330 463 €**
  - Lieux d'accueil enfant parent **106 294 €**
  - Contrats locaux d'accompagnement scolaire **186 023 €**
  - Médiation familiale **364 340 €**
  - Espaces rencontres **329 090 €**
  - Aide à domicile **789 062 €**
- Projets soutenus sur les fonds publics et territoires :
  - 21 projets en enfance **315 838 €**
  - 43 projets en jeunesse **247 945 €**
  - 3 projets sur le logement **23 000 €**
- 125 projets soutenus sur les fonds locaux **1 405 122 €**

Prestations de services  
d'action sociale  
**34 436 442 millions €**

## Nos partenaires

- **89** établissements d'accueil du jeune enfant (PSU)
- **17** relais petite enfance
- **133** microcrèches PAJE
- **16** maisons assistants maternels
- **12** espaces de vie sociale agréés
- **28** centres sociaux
- **17** lieux d'accueil enfants parents
- **6** foyers de jeunes travailleurs
- **3** espaces rencontres
- **2** espaces de médiation
- **3** structures d'aides à domicile
- **253** structures d'accueil de loisirs sans hébergement

## La dynamique des territoires

- **100 %** des habitants de la Marne couverts par une convention territoriale globale
- **59 %** des CTG signées à l'échelle communale
- **41 %** des CTG signées à l'échelle des communautés de communes

## Les conventions territoriales globales

- La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat entre la Caf et une collectivité locale. Projet social de territoire, la CTG a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services au profit des habitants du territoire.
- À partir d'un diagnostic des besoins réalisé conjointement entre la Caf et la collectivité, le plan d'action de la CTG couvre la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

### ► Les +

- Un diagnostic partagé de l'existant et des besoins du territoire.
- Un plan d'action à moyen terme, de quatre à cinq ans, selon les besoins.
- Une démarche partenariale personnalisée et adaptée au contexte local.
- Un partenariat technique et financier avec la Caf, avec des règles simplifiées.
- Une meilleure visibilité politique, et une approche transversale des besoins.
- Un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

La CTG permet le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

La CTG est une démarche souple respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité, qui privilégie l'échelle géographique de l'intercommunalité pour penser le projet de territoire. D'autres partenaires, tels que les caisses de Mutualité Sociale Agricole, Pôle emploi, les Agences Régionales de Santé, les Maisons de Service Au Public et France Services peuvent être associés à la démarche.

Coordonnées et animées par les Chargés de conseil et de développement de la caf. Cette nouvelle dynamique a impliqué la création d'une nouvelle fonction, celle de chargé de coopération territoriale qui viennent en soutien des Chargés de Conseil et Développement Caf sur les territoires pourvus, afin de mettre en œuvre le plan d'action de la CTG et le développement de services et des actions sur leur territoire.



### Les CTG en 2025 :

- Au total sur la Marne : 37 CTG
- 1 nouvelle signature CTG : commune d'Hermonville
- Renouvellement de 16 CTG :
  - 5 portées par des communautés de communes : Communauté d'agglomération d'Épernay, de la Brie Champenoise, de la Région de Suippes, de la Communauté Urbaine du Grand Reims, de la Grande vallée de la Marne.
  - 11 à l'échelle communale et regroupement de communes : Bezannes, Tinquieux, Chenay, Villers Franqueux, Gueux, Muizon, les Mesneux, Beine Nauroy, Bourgogne/Fresne, Witry-les-Reims et le regroupement de Fismes/Jonchery/Crugny.



### Les points d'accueil d'écoute jeunes (PAEJ) :

Les Points d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ) constituent des structures de premier recours dédiées aux jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi qu'à leur entourage. Ils offrent un accompagnement global, à la fois éducatif, psychologique et social, contribuent au maintien des liens familiaux et sociaux, et assurent l'orientation vers les dispositifs les plus adaptés en fonction des besoins identifiés.

Dans le département de la Marne, la Caf développe ces dispositifs en articulation étroite avec les Maisons des Adolescents (MDA), dans une logique de complémentarité. Le PAEJ intervient en amont comme un espace d'accueil, d'écoute, de prévention et d'accompagnement, tandis que la MDA propose, lorsque la situation le requiert, une prise en charge spécialisée, notamment en santé mentale.

En 2025, un premier PAEJ a été agréé, rattaché à la MDA « Passerelle Jeunes » sur le territoire châlonnais. 2025 a permis de poser les bases d'un second dispositif prévu en 2026 sur le territoire de Reims et du Grand Reims, renforçant ainsi progressivement le maillage territorial au bénéfice des jeunes marnais et de leurs familles.

## Les instances partenariales

### ► Cohésion sociale

- Plan départemental de prévention et de lutte contre la pauvreté
- Comité de lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles (CODEV)
- Instances territoriales de la politique de la ville
- Instances des cités éducatives : Reims, Châlons
- Instances des cités éducatives
- Contrat territorial pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC)
- Les contrats locaux de santé sur l'ensemble du Département et leurs comités

### ► Services aux familles

- Comité plénier du schéma départemental des services aux familles : Instance de gouvernance, de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles.
- Commission petite enfance : Instance départementale de validation des projets petite enfance (Crèches, maisons d'assistant(e)s maternel(le)s).

### ► Logement

- Droit au logement opposable
- Pôle national de lutte contre l'habitat indigne
- Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
- Commission départementale des gens du voyage
- Copil du Fond de Solidarité Logement

### ► Autres instances

- Dispositif d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire (DLA) : Accompagnement des associations en difficulté structurelle et fonctionnelle.
- Commission de Lutte contre l'Intégrisme et la Radicalisation (CLIR)
- Commission de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie (CORAH)
- Conseil Départemental des Personnes Accompanyées (CDPA)



Signature de la CTG de la région de Suippes qui réunit la collectivité territoriale, la Caf et la MSA.

# Amélioration du service aux partenaires

## Les piliers de la relation partenariale

### ► Le contrôle rime aussi avec accompagnement et service rendu aux partenaires

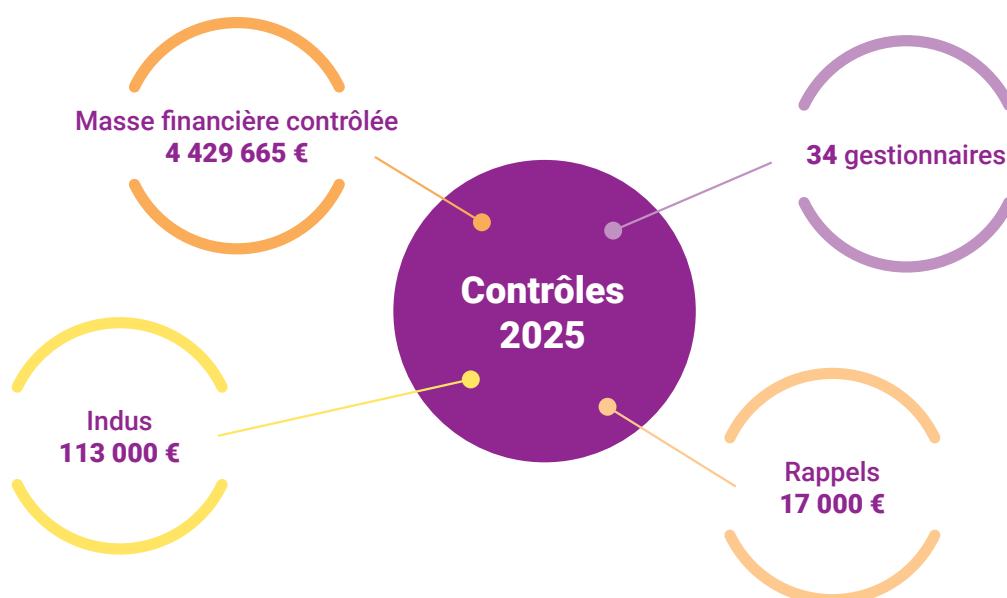
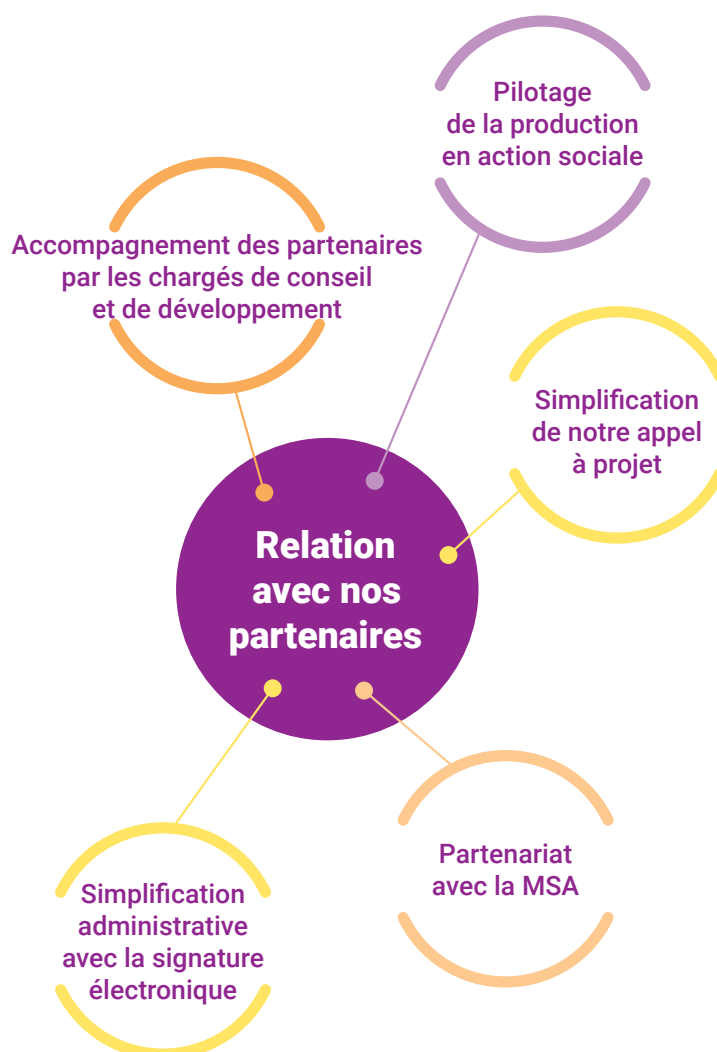
Le contrôle des équipements et services financés par les Caf dans le cadre de leur action sociale a pour objectif de sécuriser les flux financiers émis auprès des partenaires, ainsi que les relations administratives et conventionnelles entre la Caf et les structures subventionnées (crèches, accueils de loisirs, lieux d'accueil enfants-parents, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs...). Le contrôleur Action Sociale vérifie la conformité des données déclarées par la structure avec son activité réelle, la tenue de la comptabilité et l'application de la réglementation.

Cette démarche permet d'assurer une utilisation rigoureuse des ressources publiques mais remplit aussi un rôle de conseil en matière de gestion administrative.

En 2025, 34 contrôles ont été réalisés chez nos partenaires en action sociale. Sur les 34 dossiers contrôlés, 22 présentent un impact financier : 113 000 € d'indus et 17 000 € de rappels.

L'objectif des contrôles est également d'accompagner au mieux nos partenaires dans la compréhension de la législation Caf et pour une meilleure harmonisation des pratiques.

Au total, 4 429 665 euros ont été contrôlés.



## Le Schéma Départemental des Services aux Familles

### ► Qu'est-ce que le SDSF ?

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) est un instrument de politiques publiques présentant 3 objectifs distincts.

Il s'agit tout d'abord d'un outil de coordination des acteurs travaillant dans le champ de la famille. Le SDSF est également un instrument de planification opérationnel reposant sur un diagnostic quantitatif et qualitatif. Enfin, le SDSF est un outil d'évaluation des politiques familiales, à l'échelle du département.

### ► Champs d'intervention du SDSF

Le SDSF est un document stratégique visant à renforcer les politiques sociales et familiales sur le territoire de la Marne. Son champ d'intervention est le suivant :

- Petite Enfance
- Enfance, jeunesse
- Parentalité
- l'Animation de la Vie Sociale

Au-delà de son périmètre initial, le SDSF contient également des orientations s'inscrivant dans l'écosystème des politiques publiques existantes :

- Pacte des Solidarités
- Plan de lutte contre les violences conjugales
- Solidarité intergénérationnelle
- Lutte contre le mal-logement
- Politiques de prévention de santé publique

Enfin, celui-ci a vocation à s'articuler avec les différentes instances existantes et a vocation à travailler à une simplification administrative.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles incarne la réponse au besoin de piloter/coordonner tous les acteurs publics ou associatifs autour du service public destiné aux familles sur un territoire départemental.

### ► La Mise en œuvre du SDSF en 2025

#### Animer une comitologie opérationnelle efficace :

En 2025, la Caf a poursuivi la tenue des groupes de travail thématique du SDSF sur les thématiques : petite enfance/enfance-Jeunesse/animation de la vie sociale et Parentalité.

##### ▪ Côté bilan :

- Petite enfance : lutte contre la maltraitance, optimisation des contrôles, développement des crèches AVIP... ;
- Enfance Jeunesse : déploiement des points d'accueils et d'écoute jeune – actions en faveur de la scolarité, insertion, santé, citoyenneté, mobilité... ;
- Parentalité : animation du réseau de parentalité ;
- Animation vie sociale : optimisation du maillage d'EVS et animation des partenaires.

##### ▪ Côté perspectives :

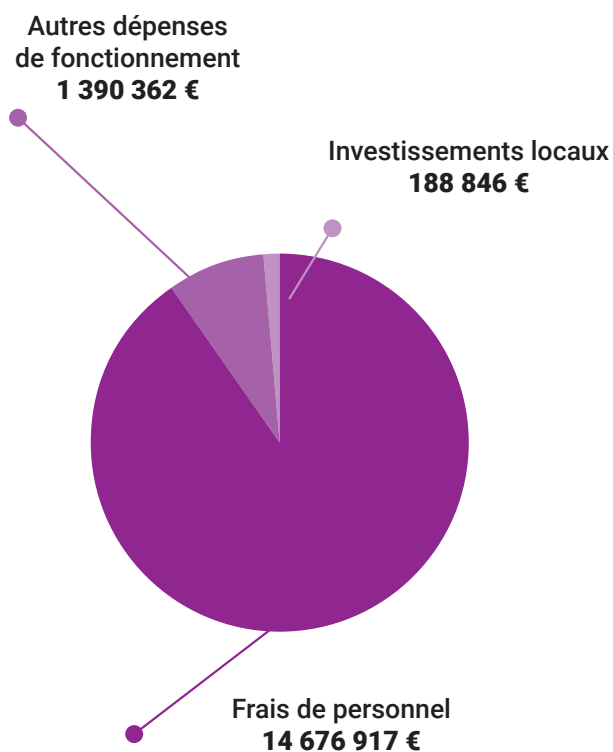
- Petite enfance : accompagner le Service Public de la Petite Enfance ;
- Enfance jeunesse : développer un PRH : Pôle Ressource Handicap sur la Marne dédié à accompagner et orienter partenaires et familles avec enfants spécifiques sur la question (Interlocuteurs, lieux de formation, d'accueil...), élaborer une politique coordonnée pour la jeunesse avec les partenaires, accompagner l'offre Bafa sur le territoire ;
- Parentalité : renforcement du travail en réseau, développer notre appui sur différentes thématiques comme le répit parental, maintenir la dynamique d'appui à la formation du réseau parentalité ;
- Animation de la vie sociale : développement du maillage, accompagner la qualité de service rendu de nos structure de vie sociale.

# Performance globale

## Performance de gestion

### ► Budget commun de gestion

Le budget commun de gestion de la Caf de la Marne s'élève à **16 256 125 €**



La Caf de la Marne poursuit sa trajectoire d'économie sur les frais d'affranchissement, de dépenses énergétiques et de maintenance, tandis que les investissements en faveur de la transition écologique et de la formation professionnelle ont été accentués.

### ► Frais de gestion

- Coût de gestion en taux 2,03 %
- 141 € par foyer allocataire géré

## La performance sociale

La Caf de la Marne compte **237 collaborateurs** (en CDI) dont 27 personnes en situation de handicap (24,01 ETP)

**69 nouveaux collaborateurs** accueillis en 2025 dont **22 en CDI** et **47 en CDD**

#### Ancienneté moyenne CDI

- À la Caf de la Marne : 13,4 ans
- À la Sécurité Sociale : 15,5 ans

**10 alternants et 16 stagiaires**, issus des collèges et lycées

**70 salariés** ont bénéficié d'une mesure salariale individuelle, dont **18 promotions**

**21 agents** à temps partiel choisis soit **8,86 % des effectifs en CDI**

Taux d'absentéisme de courte durée **1 %**

Moyenne d'âge  
**40,9 ans**

Effectifs  
**47**



Moyenne d'âge  
**44 ans**

Effectifs  
**190**

### ► Temps forts

- Nouvelle classification des emplois mise en œuvre au premier semestre 2025
- Déploiement d'un nouveau protocole de télétravail en mars 2025

## Notre performance sociétale et environnementale

Pleinement engagé sur les enjeux sociétaux, environnementaux, éthiques et économiques, notre organisme s'est doté d'un plan de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

### ► Économique

#### **Insertion**

À la rentrée 2025, la Caf a accueilli 10 alternants de différents secteurs.

Le Duo Day, organisé le 20 novembre, a permis l'accueil d'une personne en situation de handicap sur une journée au sein du service RH.

#### **Solidarité**

Des collectes solidaires ont été organisées au sein de la Caf et en association avec la Cpm et l'Urssaf au profit d'associations et de l'île de Mayotte, suite au cyclone.

#### **Engagement**

La Caf veille à intégrer des clauses sociales dans ses marchés et à promouvoir l'intégration des entreprises locales dans ses achats.

### ► Environnementale

#### **Consommation de papier**

La politique d'impression permet de garantir une baisse continue de la consommation de papier pour atteindre 4,27 tonnes de papier en 2025 contre 5,03 tonnes en 2024.



#### **Une année de QVCT et de RSO**

Étroitement liés, le pilotage de la Responsabilité Sociétale de l'Organisme et du Plan d'Amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail ont permis le déploiement d'actions tout au long de l'année 2025.

**Janvier** : collecte au profit de l'île de Mayotte suite au cyclone Chido (à l'initiative d'un agent).

**Mars** : mise en œuvre du nouveau protocole de télétravail, questionnaire mobilité à destination des agents pour élaborer le plan de mobilité, journée d'information avec Action Logement.

**Mai** : mois de la solidarité (animation « kilomètres solidaires », don à l'association Le Mars, collecte en faveur des étudiants avec l'association ASERCA).

**Juin** : Challenge mobilités de la Branche Famille et actions de nettoyage numérique.

**Septembre** : Semaine Européenne du Développement Durable (ateliers DIY produits ménagers, collectes appareils électroniques avec l'association Envie, affiche éco-gestes au bureau, portraits RSO inspirants), trophées locaux de l'innovation.

#### **Promotion de la mobilité douce**

En complément du forfait mobilité durable qui encourage les mobilités douces, deux vélos et une trottinette électriques sont à disposition des salariés pour les trajets courts. Parallèlement la Caf poursuit le verdissement de son parc auto avec l'achat de deux véhicules hybrides et la sortie de trois véhicules thermiques.

#### **Tri et recyclage**

Grâce au partenariat avec Tchao mégot, 51 840 mégots ont été collectés sur le site de Reims par l'Uioss et recyclés, soit 11,1 kg d'isolant créé. Les bénéfices environnementaux de l'opération correspondent à 139 kg de CO2 et 19 800 m<sup>3</sup> d'eau épargnés soit 10,4 piscines.

### ► Sociale

Afin de garantir une intégration de qualité des collaborateurs, la journée d'accueil des nouveaux embauchés a été repensée et organisée à trois reprises en 2025.

La Caf poursuit son action en faveur de l'insertion des jeunes avec l'accueil stagiaires 3<sup>e</sup>, 2<sup>nd</sup>e et 1<sup>ère</sup> : 16 élèves au total. Cela a donné lieu à des partenariats spécifiques avec des collèges de Reims.

Le recours à une assistante sociale du travail (IES) a également été pérennisé pour accompagner les salariés confrontés à des événements de vie fragilisants. Enfin, une démarche spécifique a été déployée pour renforcer la politique contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en organisant le recueil de la parole et, le cas échéant le traitement des situations.

**Octobre** : stand RSO lors de la Réunion Générale du Personnel, participation à la Reims Champagne Run, accès au restaurant administratif des Impôts.

**Novembre** : Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (DuoDay, quiz handicap et inclusion).

**Décembre** : collecte de jouets (à l'initiative d'un alternant, partenariat avec le Secours Populaire), opération « Caftivités de Noël ».

Côté QVCT, 70 % des objectifs des quatre axes du plan pluriannuel sont considérés comme déjà atteints : culture de prévention santé (permanence IES...), amélioration des conditions de travail (protocole télétravail...), accompagnement des évolutions (suivi du plan de formation...), inclusion et diversité (recrutements, accueil de stagiaires...).

Les perspectives 2026 s'orientent vers une intégration de la QVCT dans la RSO, la consolidation de leurs résultats positifs, le développement de l'offre RH (gestion de carrière, focus absentéisme), et la poursuite des projets en cours (infobésité, groupes de travail Projet d'entreprise...).

# Instances de pilotage

## ► L'équipe de direction

- **Sylvie VALLÉE-LACOUTURE** Directrice
- **Christelle CHABOTIER** Directrice en charge de l'action sociale et de la communication
- **Rémi BOUVERON** Directeur comptable et financier
- **Samir KADI** Directeur adjoint en charge des prestations et des ressources



## ► L'équipe des managers



## ► Le conseil d'administration



Conseil d'administration de la Caf de la Marne dont le mandat s'est clos le 26 mars 2026



*Je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs pour leur travail sur cette mandature. J'ai été très honoré d'être président et je me félicite de voir tout le travail accompli au travers des différents échanges constructifs, malgré les différences qui composent ce Conseil d'Administration.*

*Ces différences n'ont pas été un obstacle : nous avons su construire des choses très positives au service des allocataires, ce qui était notre priorité.*

*J'ai eu plaisir à côtoyer tous les administrateurs, et je tiens également à remercier l'encadrement de la Caisse ainsi que le personnel, tant pour le travail en interne que sur le terrain, où j'ai pu croiser certains agents lors de manifestations auxquelles j'ai participé. Chaque agent réalise un excellent travail et fait preuve d'application et de conviction.*



Propos de fin de mandature du Président, Joaquim FERREIRA

## Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est présidé par Joaquim FERREIRA.  
Il est assisté par Catherine PIERRE, Badia ALLARD et Karima ACHOUR.



Joaquim FERREIRA  
Président



Catherine PIERRE  
1<sup>ère</sup> vice-présidente



Badia ALLARD  
2<sup>e</sup> vice-présidente



Karima ACHOUR  
3<sup>e</sup> vice-présidente

| Titulaires                        | Suppléants                |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Représentants des assurés sociaux |                           |
| CGT                               |                           |
| Séverine LAFFITE                  | Pascale CHOMONT           |
| Philippe BENMANOU                 | Claude HUARD              |
| CGT-FO                            |                           |
| Julien COSSARDEAUX                | Sylvie SZEFEROWICZ        |
| Sonia NOEL                        | Zoulikha ZEGHDANE         |
| CFDT                              |                           |
| Badia ALLARD                      | Brigitte GRILLERS         |
| Stephane KEPE                     | Non désigné               |
| CFTC                              |                           |
| Joaquim FERREIRA                  | Isabelle CELLIER          |
| CFE-CGC                           |                           |
| Laurent MENU                      | Jean-Luc GUILLET          |
| MEDEF                             |                           |
| Vincent HALLIER                   | Corinne DAHERON           |
| Denis MAYER                       | Hervé EUZEN               |
| CPME                              |                           |
| Karima ACHOUR                     | Caroline SARTORETTI       |
| Cindy BRUN                        | Non désigné               |
| Julien PAKOSZ                     | Non désigné               |
| U2P                               |                           |
| Thierry PREVOT                    | Élodie HAUTEM             |
| Catherine PIERRE                  | Jorris SEGURA             |
| FNAE                              |                           |
| Rachel FAVIER                     | Non designé               |
| UNAF UDAF                         |                           |
| Blandine LAVAUT                   | Carole GOMARD             |
| Christine DOMMANGE                | Gaétan ROBAULT-ROTHIER    |
| Jacques LANG                      | François LEBEGUE          |
| Catherine JACQUOT                 | Stella MARECHAL           |
| Personnes qualifiées              |                           |
| Frédéric SOURDET                  |                           |
| Marie-Christine BRESSION          |                           |
| Patricia LE CORVIC                |                           |
| Jean BOILEAU                      |                           |
| Représentants du personnel        |                           |
| Collège cadres                    |                           |
| Sylvie JURION                     | Sophie Smith              |
| Collège employés CFDT             |                           |
| Eva MENNECHET                     | Catherine LASALLE         |
| Collège employés CGT-FO           |                           |
| Nathalie LHIRONDELLE              | Démission - non remplacée |

| Titulaires                          | Suppléants             |
|-------------------------------------|------------------------|
| <b>Les commissions</b>              |                        |
| <b>Recours amiable et pénalités</b> |                        |
| Sonia NOËL                          | Séverine LAFFITTE      |
| Brigitte GRILLERS                   | Badia ALLARD           |
| Catherine PIERRE                    | Thierry PREVOT         |
| Denis MAYER                         | Julien PAKOSZ          |
| Blandine LAVAUT                     | Jean BOILEAU           |
| <b>Marchés</b>                      |                        |
| Vincent HALLIER                     | Denis MAYER            |
| Thierry PREVOT                      | Christine DOMMANGE     |
| Rachel FAVIER                       | Joaquim FERREIRA       |
| Julien PAKOSZ                       | Laurent MENU           |
| <b>Action sociale</b>               |                        |
| Stéphane KEPE                       | Brigitte GRILLERS      |
| Sonia NOËL                          | Isabelle CELLIER       |
| Laurent MENU                        | Sylvie SZEFEROWICZ     |
| Joaquim FERREIRA                    | Non désigné            |
| Julien PAKOSZ                       | Non désigné            |
| Catherine PIERRE                    | Thierry PREVOT         |
| Cindy BRUN                          | Karima ACHOUR          |
| Denis MAYER                         | Corinne DAHERON        |
| Stella MARECHAL                     | Jacques LANG           |
| Blandine LAVAUT                     | Christine DOMMANGE     |
| Marie-Christine BRESSION            | Jean BOILEAU           |
| Patricia LE CORVIC                  | Frédéric SOURDET       |
| <b>Commission logement</b>          |                        |
| Badia ALLARD                        | Stéphane KEPE          |
| Pascale CHOMONT                     | Laurent MENU           |
| Sonia NOEL                          | Sylvie SZEFEROWICZ     |
| Joaquim FERREIRA                    | Isabelle CELLIER       |
| Hervé EUZEN                         | Denis MAYER            |
| Catherine PIERRE                    | Thierry PREVOT         |
| Julien PAKOSZ                       | Rachel FAVIER          |
| Cindy BRUN                          | Karima ACHOUR          |
| Marie-Christine BRESSION            | Patricia LE CORVIC     |
| Frédéric SOURDET                    | Jean BOILEAU           |
| Catherine JACQUOT                   | Christine DOMMANGE     |
| Jacques LANG                        | Gaëtan ROBAULT-ROTHIER |

## Les commissions réglementaires

| Nature des Commissions               | Volume d'activité |            |
|--------------------------------------|-------------------|------------|
|                                      | 2024              | 2025       |
| <b>Commission des marches</b>        |                   |            |
| Nombre de dossiers                   | 0                 | 0          |
| <b>Commission de recours amiable</b> |                   |            |
| Nombre de dossiers                   |                   |            |
| Contestations                        | 37                | 33         |
| Nombre d'accords                     | 0                 | 0          |
| Nombre de rejets                     | 37                | 33         |
| Demandes de remise de dettes         | 375               | 687        |
| Nombre de remises                    | 273               | 360        |
| Nombre de rejets                     | 102 (27 %)        | 327 (47 %) |

### Commission des pénalités

Réunie 8 fois en 2025, elle s'est prononcée sur 44 pénalités :

- Montant total des pénalités proposées à la Commission : 84 931 €
- Montant après avis de la Commission : 86 845 €
- Montant après décision direction : 86 845 €

## Les commissions facultatives

| Nature des Commissions             | Volume d'activité |      |
|------------------------------------|-------------------|------|
|                                    | 2024              | 2025 |
| <b>Commission logement</b>         |                   |      |
| Nombre de réunions                 | 1                 | 1    |
| <b>Commission d'action sociale</b> |                   |      |
| Nombre de commissions              | 8                 | 8    |
| Demande d'agrément                 | 19                | 31   |
| Demande de subventions :           | 328               | 332  |
| ▪ d'investissement                 | 63                | 97   |
| ▪ en fonctionnement                | 265               | 235  |

## Glossaire

|               |                                                                               |                |                                                                                                      |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AAD</b>    | Aide à domicile                                                               | <b>CPOG</b>    | Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion                                                        |
| <b>AAH</b>    | Allocation aux adultes handicapés                                             | <b>CQP</b>     | Certificat de qualification professionnelle                                                          |
| <b>ADIL</b>   | Agence départementale d'information sur le logement                           | <b>CRA</b>     | Commission de recours amiable                                                                        |
| <b>AEEH</b>   | Allocation d'éducation de l'enfant handicapé                                  | <b>CSE</b>     | Comité social et économique                                                                          |
| <b>AF</b>     | Allocations familiales                                                        | <b>CSU</b>     | Conseiller de service à l'usager                                                                     |
| <b>AFC</b>    | Aides financières collectives                                                 | <b>CTG</b>     | Convention territoriale globale                                                                      |
| <b>AFI</b>    | Aides financières individuelles                                               | <b>DDETS</b>   | Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités                                  |
| <b>AJPP</b>   | Allocation journalière de présence parentale                                  | <b>DGFIP</b>   | Direction générale des finances publiques                                                            |
| <b>ALF</b>    | Allocation de logement familiale                                              | <b>DRAJES</b>  | Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport                            |
| <b>ALS</b>    | Allocation de logement sociale                                                | <b>DRIETS</b>  | Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités |
| <b>ALSH</b>   | Accueil de loisirs sans hébergement                                           | <b>DSDEN</b>   | Direction des services départementaux de l'Éducation nationale                                       |
| <b>ALT</b>    | Allocation de logement temporaire                                             | <b>EAJE</b>    | Établissement d'accueil du jeune enfant                                                              |
| <b>ANV</b>    | Admission en non valeur                                                       | <b>ESAT</b>    | Établissement et service d'aide par le travail                                                       |
| <b>APL</b>    | Aide personnalisée au logement                                                | <b>EVS</b>     | Espace de la vie sociale                                                                             |
| <b>ARIPA</b>  | Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires                   | <b>FJT</b>     | Foyer de jeunes travailleurs                                                                         |
| <b>ARS</b>    | Agence régionale de santé                                                     | <b>FME</b>     | Fonds de modernisation des Établissements d'accueil du jeune enfant                                  |
| <b>ARS</b>    | Allocation de rentrée scolaire                                                | <b>FPT</b>     | Fonds publics et territoires                                                                         |
| <b>ASF</b>    | Allocation de soutien familial                                                | <b>FSL</b>     | Fonds de solidarité logement                                                                         |
| <b>ASFC</b>   | Allocation de soutien familial complémentaire                                 | <b>LAEP</b>    | Lieux d'accueil enfants/parents                                                                      |
| <b>ASFNR</b>  | Allocation de soutien familial non récupérable                                | <b>MDA</b>     | Maison départementale de l'autonomie                                                                 |
| <b>ASFR</b>   | Allocation de soutien familial récupérable                                    | <b>MDPH</b>    | Maison départementale des personnes en situation de handicap                                         |
| <b>AVE</b>    | Aide aux vacances enfant                                                      | <b>MSA</b>     | Mutualité sociale agricole                                                                           |
| <b>AVF</b>    | Aide aux vacances en famille                                                  | <b>MAM</b>     | Maison d'assistantes maternelles                                                                     |
| <b>AVS</b>    | Aide aux vacances sociales                                                    | <b>MSAP</b>    | Maison de services au public                                                                         |
| <b>AVVC</b>   | Aide aux victimes de violences conjugales                                     | <b>PAH</b>     | Prêt à l'amélioration de l'habitat                                                                   |
| <b>BAFA</b>   | Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs                                  | <b>PAJE</b>    | Prestation d'accueil du jeune enfant                                                                 |
| <b>BT</b>     | Bonus territoire                                                              | <b>PDN</b>     | Promeneurs du Net                                                                                    |
| <b>CA</b>     | Complément d'activité                                                         | <b>PIAJE</b>   | Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant                                                 |
| <b>CAS</b>    | Commission d'action sociale                                                   | <b>PMI</b>     | Protection maternelle infantile                                                                      |
| <b>CCAPEX</b> | Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives | <b>PPA</b>     | Prime d'activité                                                                                     |
| <b>CCAS</b>   | Centre communal d'action sociale                                              | <b>PREPARE</b> | Prestation Partagée d'Éducation de l'enfant                                                          |
| <b>CESF</b>   | Conseiller en économie sociale et familiale                                   | <b>PSO</b>     | Prestation de service ordinaire                                                                      |
| <b>CF</b>     | Complément familial                                                           | <b>PSU</b>     | Prestation de service unique                                                                         |
| <b>CIDFF</b>  | Centre d'information sur les droits des femmes et des familles                | <b>QPV</b>     | Quartiers de la politique de la ville                                                                |
| <b>CLAS</b>   | Contrat local d'accompagnement à la scolarité                                 | <b>REAAP</b>   | Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents                                             |
| <b>CLCA</b>   | Complément libre choix d'activité                                             | <b>RPE</b>     | Relais petite enfance                                                                                |
| <b>CMG</b>    | Complément mode de garde                                                      | <b>RSA</b>     | Revenu de solidarité active                                                                          |
| <b>COG</b>    | Convention d'objectifs et de gestion                                          | <b>SDSF</b>    | Schéma départemental des services aux familles                                                       |
| <b>COLCA</b>  | Complément optionnel de libre choix d'activité                                | <b>SPPE</b>    | Service public de la petite enfance                                                                  |



*En 2025, la Caf de la Marne a poursuivi  
avec engagement sa mission de service public  
au bénéfice des familles et des allocataires.*

Caisse d'Allocations Familiales de la Marne  
202, rue des Capucins  
51087 Reims Cedex



caf.fr